

Des funérailles religieuses, c'est quoi?

Vous vous adressez à l'Eglise Catholique pour accompagner votre proche à sa dernière demeure, honorer sa mémoire et lui témoigner votre amour. Pour cela nous nous tournerons vers Dieu qui, mieux que nous, saura sécher toute larme et apporter l'Espérance. Nous allons vous aider à vivre cette épreuve dans la paix et la prière.

Cette prière comporte :

- Une célébration à l'église, présidée par un prêtre, un diacre ou un paroissien délégué par le curé et l'Evêque.
- Quand cela est possible, une prière au cimetière avec les personnes qui accompagnent le défunt.

Les pompes funèbres contactent la paroisse pour décider du lieu, de la date et de l'heure de la cérémonie.

Contact pour tout renseignement :

Presbytère de St Péray : 04 26 60 49 18
Permanence du lundi au vendredi
9h-12h et 15h-18h

Comment préparer la célébration ?

Quand le responsable de la préparation vous aura contacté, vous pourrez rencontrer :

- Une équipe de paroissiens qui vous accompagnera pour préparer la célébration
- Si vous demandez une messe : vous rencontrerez un prêtre de la paroisse qui fera votre connaissance et celle de votre proche

L'équipe d'accompagnement vous remettra un livret dans lequel vous pourrez choisir :

- de la musique et des chants religieux
- un ou plusieurs symboles à vivre pendant la célébration
- plusieurs lectures tirées de la Bible
- des intentions de prières

MESSE OU BENEDICTION ?

Si les personnes présentes ont l'habitude de la messe cela aura du sens pour tous.

Si une majorité ne pratique pas ou peu, tout le monde sera plus à l'aise avec une bénédiction. Dans les deux cas, nous prendrons le temps d'une belle prière pour le défunt et ses proches.



Des chrétiens pour vous aider

LA COMMUNAUTE A LE SOUCI :

- de prier pour les défunts
- d'aider à ce qu'ils soient enterrés dignement
- d'entourer et de soutenir les familles en deuil

Pour cela, les équipes funérailles se forment. L'accompagnement et la célébration ne sont plus portés uniquement par le prêtre mais par toute la communauté.



Les familles en deuil pourront entrer dans un dialogue confiant et fraternel avec les chrétiens qui les accompagnent. Ils ont pour mission d'exprimer l'Espérance au cœur de la Foi de l'Eglise.

Questions pratiques

PRIER POUR SES DEFUNTS...

- Au cours de la célébration de funérailles, nous prions pour le défunt et ses proches
- Le dimanche suivant, à la messe paroissiale, nous prions pour tous ceux qui nous ont quitté dans la semaine
- Vous pouvez demander une messe pour le défunt et sa famille (intention, messes de quarantaine ou d'anniversaire...) Pour cela s'adresser à la permanence paroissiale.

QUELLE PARTICIPATION FINANCIERE ?

- Lors d'un service religieux, les chrétiens ont l'habitude de faire une offrande pour la vie matérielle de l'Eglise. Au cours de la célébration, une quête est proposée à l'assemblée. Chacun est libre d'y participer.
- Une participation financière est aussi demandée à la famille pour organiser la célébration et pour le salaire des prêtres. Il s'agit d'un don de 170 à 400€. (Montant indicatif, chacun est libre de donner en fonction de ses possibilités) Règlement par chèque à l'ordre de "Paroisse Saint Pierre de Crussol".

Evangile de Jésus-Christ Selon Saint Jean (12, 24-26)



Jésus disait à ses disciples :

"Amen, amen, je vous le dis : si le grain de blé tombé en terre ne meurt pas, il reste seul ; mais s'il meurt, il donne beaucoup de fruits.

Celui qui aime sa vie la perd ; celui qui s'en détache en ce monde la garde pour la vie éternelle.

Si quelqu'un veut me servir, qu'il me suive ; et là où je suis, là aussi sera mon serviteur. Si quelqu'un me sert, mon Père l'honorera.

Paroisse Saint Pierre de Crussol



**Des chrétiens
vous accompagnent
dans votre deuil**